

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE SEANCE DU 29/03/2023

DELIBERATION N°2023-12 DU COMITE SYNDICAL VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXEL

Le comité syndical, légalement convoqué le 15/03/2023 s'est réuni en séance plénière le Mercredi 29/03/2023 à 10H15, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Mr Bazin informe les conseillers que la présente séance peut se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée le 07/03/2023, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 15/03/2023.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien Bazin,

Thierry Guyot

Jean-Luc Gauthier (Moulins
Communauté)

Bruno Millière

Jean-Luc Vieren

Yves Ribet

Gilbert Lienhard

Pascale Grosjean

Alain Bourcier

Pouvoirs :

Mme Thomas à Mr Guyot.

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Yves Ribet

La condition de quorum n'étant pas obligatoire, le comité syndical peut valablement délibérer.

--:--:--:--:--:--:--

Cadre de référence

- ✚ VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-5721 et suivants précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement appliquées au syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public, ainsi que les dispositions financières qui lui sont applicables ;
- ✚ VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-2121-14 alinéa 2, L 2121-31 et L1612-12 concernant les modalités d'approbation du compte administratif ;



- + VU l'instruction comptable M4,
- + VU le rapport n° 4.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

+ **De retenir** au titre du budget principal :

- ✓ Un budget équilibré à hauteur de 25 847 780.54 €,
- ✓ Des dépenses de fonctionnement à hauteur de 6 267 022.77 €,
- ✓ Des dépenses d'investissement à hauteur de 19 580 757.77 €,
- ✓ Des recettes de fonctionnement à hauteur de 6 267 022.77 €
- ✓ Des recettes d'investissement à hauteur de 19 580 757.77 €,

- + **D'autoriser** le transfert des salaires et charges salariales pour un montant de 168 688.94 € soit un taux de 27.07 % de la masse salariale de trois personnes en charge de ce dossier.

Et par conséquent :

- + **D'arrêter** les prévisions de recettes comme suit :

Fonction 6 Réseaux et Infrastructures : 25 847 780.54€,

- + **De voter** le budget par chapitre,

Section de fonctionnement		
<i>Dépenses</i>		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2023
011	Charges à caractère général	765 500.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	168 688.94
65	Autres charges de gestion courante	0
66	Charges financières	275 500.00
67	Charges exceptionnelles	20 000.00
022	Dépenses imprévues	10 390.78
023	Transfert section investissement	3 968 137.17
	<i>Sous-total</i>	<i>5 208 216.89</i>
68	Dépenses d'ordre	1 058 805.88
	TOTAL	6 267 022.77
<i>Recettes</i>		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2023
75	Autres produits gestion courant	3 489 238.77
002	Reprise de l'excédent de fonctionnement	2 041 396.63
	<i>Sous-total</i>	<i>5 530 635.40</i>

777	Recettes d'ordre	736 387.37
105	TOTAL	6 267 022.77
Section d'investissement		
<i>Dépenses</i>		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2023
16	Remboursement emprunt	
20	Immobilisations incorporelles	1 330 970.40
21	Immobilisations corporelles	1 029 000.00
23	Immobilisations en cours	16 484 400.00
26	Participations financières	
	Sous-total	18 844 370.40
040/C139	Dépenses d'ordre	736 387.37
	TOTAL	19 580 757.77
<i>Recettes</i>		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2023
13	Subventions d'équipement reçues	8 667 065.44
16	Emprunt	5 000 000.00
001	Reprise par anticipation de l'excédent d'investissement	886 749.28
021	Transfert de la section de fonctionnement	3 968 137.17
	Sous-total	18 521 951.89
040/C28	Dépenses d'ordre	1 058 805.88
	TOTAL	19 580 757.77

- ✚ D'adopter le BP pour 2023, conformément aux tableaux financiers du volume du budget,



✚ De donner délégation à Monsieur le Président pour l'exécution du présent budget.

ADOpte :

Nombre de voix pour : 10 dont

1 pouvoir

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE 11/04/2023

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL
Fabien BAZIN

Le Président du Syndicat mixte


Fabien BAZIN 